

Renseignements

NOM * :
 Prénom * :
 Nom d'usage :
 Date de naissance * : __/__/____ soit : ans à la date d'inscription
 Nationalité * : Olympique Artistique
 Téléphone * : Gaucher Droitier
 E-mail * :@.....
 Adresse * :
 Code postal * : Ville * :
 Permis B : Oui Non Voiture : Oui Non

PHOTOS

(Fournir 1 photo d'identité 35 x45mm, vous pouvez les imprimer vous-même ou récupérer celle de l'année dernière)

* **champs obligatoires**

Nouvelle inscription : Je n'ai jamais pratiqué l'escrime J'ai déjà pratiqué l'escrime (..... années)
 Je suis parrainé pour cette année 2018-2019 par : Nom : Prénom :

Réinscription : Je suis inscrit(e) au REC escrime pour la année consécutive.
 J'étais adhérent au REC Escrime en 2017 - 2018, je parraine un nouvel escrimeur pour cette année 2018 - 2019 :
 Nom : Prénom : Fiche n° (administration) :

Si adhérent à la FFE en 2017-2018, votre n° de licence (quelque fut le club).....

Le port d'une tenue de sport et de gants (sauf exception) est obligatoire pour la pratique de l'Escrime

La loi informatique et libertés définit les principes à respecter lors de la collecte, du traitement et de la conservation de données personnelles. Elle garantit également un certain nombre de droits pour les personnes concernées.

Les détails relatifs au respect de votre droit à l'image et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) se trouvent dans le formulaire annexe à nous retourner à la date de finalisation du dossier.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : rec.escrime@gmail.com

Cadre réservé à l'administration

Certif_Med Photo_Id Caution Formulaire RGDP Date de validation : __/__/____
 Cotisation : Espèces, somme : Signature de l'administration :
Chèques, somme : Nombre :(maxi. 3)
Virements Bancaires, somme: Nombre :(maxi. 2)
 Chèques Sport Bretagne
 Affiliation à **SORTIR !** FICHE N°.....

Dater et signer, précédé de la mention « **lu et approuvé** » (signature des parents ou du tuteur légal pour les mineurs)

Tarifs

Année complète: d'Août 2018 à Juillet 2019. Demi-Année : d'Août 2018 à fin février 2019 ou de Janvier à Juillet 2019	Adultes		Scolaires / Étudiants / Chercheurs d'emplois	
	Année complète	½ Année	Année complète	½ Année
Adhésion REC Escrime + Un T-shirt (nouvelle collection - tarifs 2018-2019)	198 €	108 €	173 €	93 €
Licence + Assurance à La FFE	62 €			
SOUS TOTAL	260 €	170 €	235 €	155 €
En 2018-2019 je parraine un (e) : et j'économise : (suivant la durée de son inscription)	Adulte		Scolaire / Étudiant / Chercheur d'emplois	
	-30 €	-15 €	-20 €	-15 €
Réduction familiale (non cumulable avec le parrainage)	-15 €	-10€	-15€	-10€
TOTAL = (a remplir par l'administration) € + un chèque de caution de 150€ (non encaissé)			

PARRAINAGE :

Un membre du REC Escrime de l'année 2017-2018 peut, s'il se réinscrit pour l'année (ou la demi année) 2018-2019, parrainer un nouvel adhérent, qui n'a jamais été inscrit au REC Escrime, ou qui ne l'a pas été ces 2 dernières années. Ce faisant, le nouvel adhérent (le parrainé) et son parrain se doivent de respecter les modalités de leur adhésion sur l'année (ou la demi année) 2018-2019.

Dès validation du parrainage par le bureau du REC Escrime, le parrain aura droit à une réduction sur le montant de son adhésion pour l'année en cours (soit 2018-2019, voir le tableau ci dessus).

On ne peut parrainer qu'une seule personne par an.

Réduction familiale (NOUVEAUTE 2018):

Deux ou plusieurs membres du Rec Escrime appartenant à la même famille (époux, pacsés, conjoints, frères/sœurs, parents/enfants...) peuvent bénéficier d'une réduction familiale après vérification et validation d'un membre du bureau. Cette réduction n'est accordée que lorsque le lieu d'habitation est commun aux membres de la fratrie. **Chacun des membres** a le droit à une réduction comme explicité dans le tableau ci-dessus. **Cette réduction n'est pas cumulable avec le parrainage.**

Exemples :

2 conjoints habitant à la même adresse peuvent bénéficier de la réduction.

2 sœurs habitant : l'une chez elle, l'autre chez ses parents, n'en bénéficient pas.

TYPES DE PAIEMENTS :

Le paiement de la cotisation annuelle ou semi annuelle comprend, non seulement, l'adhésion au REC Escrime (part variable suivant le tableau ci-dessus), mais aussi la licence auprès de la Fédération Française d'Escrime (part fixe).

Cette dernière comporte une assurance pour la pratique de l'escrime. La licence est nominative et valable dans tous les clubs et associations affiliés à la FFE. Le REC Escrime a aussi des accords avec d'autres structures du bassin rennais, en adhérant au REC Escrime, vous pouvez aller tirer dans d'autres structures, renseignez vous !

Pour vous acquitter du montant de la cotisation vous pouvez payer :

- En **liquide** (en un seul versement)
- Par **chèque bancaire ou postal** (maximum en 3 fois). Indiquez bien, sur chaque chèque, la date d'encaissement voulue. Pour des raisons pratiques, celui-ci sera encaissé entre cette date et **15 jours** après afin de faire des dépôts groupés. Le premier chèque ne doit pas être inférieur à **62€** (montant licence FFE).
- Par **chèque bancaire ou postal + le paiement d'un organisme** comme : chèque région, dispositif *Sortir !*, chèque sport de la ville de Rennes, Comité d'Entreprise... A ce titre, des réductions peuvent être accordées (par exemple : suivant le quotient familial). Le REC Escrime fournit alors une ou des factures.
- Par **virement bancaire ou postal** (maximum en 2 fois). Pour des raisons pratiques, un calendrier de virements sera établi et nous vous demanderons de bien vouloir confirmer chaque virement par un mail à : rec.escrime@gmail.com . Le premier virement ne doit pas être inférieur à **62€** (montant licence FFE). Le REC Escrime fournit alors une ou des factures.

Informations

POUR LES MINEURS :

Le REC Escrime est ouvert à toutes et tous. Il peut accueillir des personnes mineures. A partir de 14 ans et, suivant le niveau, l'élève mineur peut être intégré aux courts communs. Avant cet âge un groupe homogène, avec un encadrement particulier devra être mis en place. Ce groupe ne peut être constitué qu'à partir d'un nombre minimal de participants.

Pendant les cours les mineurs sont sous la responsabilité de l'équipe d'encadrants du REC Escrime, à l'extérieur de la structure, ceux-ci restent sous l'entière responsabilité des parents et tuteurs légaux.

PRÉINSCRIPTION :

Il est tout à fait possible de se préinscrire avant la date du premier cours, que ce soit pour une année entière ou une demi-année.

Pour cela un dossier complet au niveau des documents doit être fourni au Bureau du REC Escrime, accompagné d'une avance par chèque d'un montant de **62€** sur la cotisation de l'année (ou demi-année) à venir.

Cette cotisation totale sera au tarif donné au tableau page 2. Elle sera à compléter à la rentrée ou au premier cours. Cette somme ne sera pas remboursée en cas de non-inscription définitive.

Pour remettre ce dossier, vous pouvez le transmettre par voie postale : *REC ESCRIME C/O M KERVAREC Yves, 2 allée des Platanes, 35235 Thorigné-Fouillard* ou en main propre à un membre du Bureau.

EN CAS D'URGENCE (pour tous les pratiquants) :

Titulaire d'un Brevet de 1er secours (AFPS, SST, PSC1...) : **Oui** **Non**

Personnes à contacter en cas d'urgence :

NOM Prénom : Téléphone :

NOM Prénom : Téléphone :

NOM du médecin : Téléphone :

Adresse du médecin :

Allergies / Remarques particulières :

Acceptez-vous d'être hospitalisé aux urgences de l'hôpital le plus proche : **Oui** **Non**

J'autorise le maître d'armes ou un membre du Bureau du REC Escrime à prendre, le cas échéant, les mesures d'urgences nécessaires me concernant ou concernant mon enfant.

J'ai bien pris note qu'en cas d'absence du maître d'armes, les enfants sont accueillis et qu'une animation est assurée par un membre bénévole du Bureau du REC Escrime diplômé fédéral.

J'autorise mon enfant à rentrer seul(e) après les cours d'escrime : **Oui** **Non**

CERTIFICAT MEDICAL :

Un certificat médical est indispensable pour la pratique de l'escrime sous toutes ses formes. La mention « compétition » n'est pas obligatoire.

Depuis le 1er janvier 2017 celui-ci est valable 3 ans pour les personnes non « Vétéran ».

Cela signifie que si vous étiez inscrits au REC Escrime l'année 2017-2018, **votre certificat médical reste encore valable 2 ans, si vous êtes nés après 1979 : Vous n'avez pas à le refaire a priori ! Mais vous devez compléter l'autoquestionnaire QS-SPORT (CERFA15699**01) et nous remettre l'attestation signée.**

Pour les personnes nées avant ou durant l'année 1979 (40 ans ou plus en 2019), le **Certificat médical « Vétéran »** valable un an, est à télécharger sur le site de la FFE ou à récupérer auprès du Bureau, et à faire compléter par votre médecin traitant.

Pour les personnes qui n'étaient pas inscrites l'année 2017-2018 et qui sont nées après 1980, **il vous faut** un certificat médical qui sera valable, sauf changement de santé, au REC Escrime pendant 3 ans (jusqu'à la fin de l'année 2020/2021.)

Dater et signer, précédé de la mention « **lu et approuvé** » (signature des parents ou du tuteur légal pour les mineurs)

Informations diverses

Les cours d'escrime ont lieu **les lundis et vendredis au gymnase du COSEC de Villejean** et **les mercredis à la salle du Cercle Paul Bert des Gayeulles** à Rennes (voir ci-dessous).

Les cours d'escrime Moderne, olympique sportive et de loisirs ont lieu : les lundis de 21h à 22h et les vendredis de 18h à 19h30-20h.

Les cours d'escrime Ancienne, de spectacle et artistique ont lieu : les lundis de 21h à 22h (en parallèle avec les cours d'escrime Moderne), les mercredis de 20h30 à 22h et de 19h30 à 22h les vendredis.

Ce calendrier des cours peut être amené à être modifié en fonction des événements et de l'affluence.

Les cours contiennent un moment d'échauffement, des fondamentaux, des exercices pratiques, des mises en application des techniques acquises et une présentation du travail effectué.

Les échauffements ne sont pas obligatoires mais sont vivement conseillés.

Le REC Escrime ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque accident si les échauffements n'ont pas été effectués.

Le port d'une tenue adéquate (tenue et chaussures de sport, gants, ...) est obligatoire pour la pratique de l'escrime.

Le matériel fourni par le REC Escrime doit être considéré en tant qu'arme. Il est prêté pour la séance et nous vous demandons d'en prendre soin. Un chèque de caution de 150 € vous est demandé en début d'année pour couvrir, au besoin, les dégâts que vous infligeriez au dit matériel.

Il est à noter que toutes armes, en particulier vos armes personnelles, en dehors de la salle d'arme, doivent être transportées dans une housse et vous devez pouvoir fournir votre licence en cas de contrôles par les forces de l'ordre.

Dans le cas contraire, le REC Escrime ne pourra être tenu responsable en cas d'arrestation et poursuite par les dites forces de l'ordre.



RAPPEL DES PIECES JUSTIFICATIVES NECESSAIRES POUR UN DOSSIER COMPLET :

- Certificat médical (la mention « compétition » n'est pas obligatoire) ou l'Autoquestionnaire QS-Sport et son attestation.
- 1 photos d'identité (vous pouvez les imprimer vous-même)
- Chèque de caution de 150 € (ce chèque ne sera pas encaissé)
- Le règlement des frais d'inscription (suivant le moyen choisi).
- Ce présent dossier et le formulaire RGPD.

Dater et signer, précédé de la mention « **lu et approuvé** » (signature des parents ou du tuteur légal pour les mineurs)